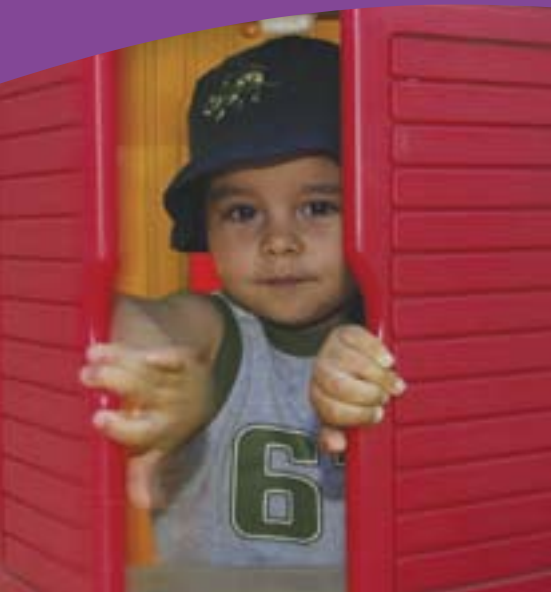


Pour aller de l'avant : L'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Étapes suivantes du plan d'action du Manitoba



Introduction

En novembre 1999, le gouvernement du Manitoba a confirmé son engagement de faire d'un système communautaire d'apprentissage et de garde des jeunes enfants une priorité. La Province a immédiatement commencé à investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

- en mettant entièrement en œuvre un nouveau modèle de financement afin que les conseils d'administration puissent augmenter les salaires des éducateurs des jeunes enfants;
- en augmentant les subventions de fonctionnement pour les fournisseurs de service à domicile et de services dans les garderies;
- en accordant du financement aux nombreux endroits existants qui n'étaient pas financés;
- en étendant la subvention à 40 jours de garderie pour les participants du Programme d'aide à l'emploi et au revenu qui recherchent un emploi;
- en augmentant le budget du Programme de garde d'enfants handicapés pour accueillir des enfants supplémentaires;
- en commençant la mise en place de Services de garde d'enfants en ligne pour améliorer le service aux parents, aux fournisseurs de service et au public.

En 1999, le gouvernement du Manitoba a aussi commencé à travailler avec la communauté pour élaborer un plan afin de développer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le premier en son genre au Canada.

En février 2001, le gouvernement du Manitoba a invité la population à commenter le rapport du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants intitulé *Une vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba*. Plus de 24 000 Manitobains et Manitobaines ont répondu, et la majorité d'entre eux ont exprimé leur appui à la

vision d'un système de services de garde pour enfants abordable, accessible, de haute qualité et universel. En 2002, le Manitoba a annoncé son Plan quinquennal en matière de services de garde pour enfants visant à financer 5 000 places supplémentaires en garderie. Ce plan comprend également l'augmentation des salaires, l'augmentation du nombre d'éducateurs des jeunes enfants formés, et l'augmentation des subventions en vue de rendre les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables pour davantage de familles à faible revenu.



Le plan du Manitoba prévoit la mise en œuvre de trois aspects principaux sur cinq ans :

- le maintien et l'amélioration de la qualité;
- l'amélioration de l'accessibilité;
- une plus grande abordabilité.

En tant que chef de file à l'échelle nationale dans le domaine des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le Manitoba a déjà réalisé des progrès considérables quant aux objectifs précédemment déterminés et appuyés par le Plan quinquennal en matière de services de garde pour enfants. Ces efforts représentent un progrès vers l'atteinte de la vision commune d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fondé sur les principes de qualité, d'universalité inclusive, d'accessibilité et de développement (QUAD). Les réalisations effectuées depuis 1999 comprennent les suivantes :

- le financement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a augmenté de 64 % pour atteindre 83,3 millions de \$;

Engagement du Manitoba

Le Manitoba réaffirme sa volonté d'investir tous les nouveaux fonds fédéraux destinés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants dans la création et l'expansion des programmes et services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sans but lucratif de la province.

Par l'entremise de son rapport annuel sur les progrès réalisés à l'égard du développement de la petite enfance ainsi que des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants présenté aux Manitobains et aux Manitobaines, le gouvernement expliquera comment il a investi les fonds fédéraux pour continuer à améliorer la qualité, l'abordabilité et l'accessibilité du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba.

- le financement du Programme de garde d'enfants handicapés est passé à 9,6 millions de \$, soit plus du double du budget de 1999;
- les salaires des éducateurs des jeunes enfants ont augmenté de 18,9 %;
- plus de 3 500 places supplémentaires ont été financées.

Par ailleurs, le Manitoba a pris des mesures afin de veiller à ce que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soient accessibles et intégrateurs pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, dont les enfants handicapés, les enfants francophones et les enfants autochtones vivant en dehors des réserves. Le Programme de garde d'enfants handicapés du Manitoba aide les parents dont les enfants ont des déficiences physiques, des retards de développement ou des problèmes affectifs ou de comportement en favorisant le placement et l'intégration de ces enfants dans des milieux de garde. Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba aide également les milieux intégrateurs qui respectent la diversité culturelle des familles et des communautés. Par exemple, dans bon nombre des collectivités du Manitoba, des établissements de services de garde d'enfants autorisés offrent des programmes en français, et les francophones sont

Contexte

Le 29 avril 2005, le gouvernement du Manitoba a signé avec le gouvernement du Canada un accord de principe intitulé *Pour aller de l'avant : L'apprentissage et la garde des jeunes enfants*. Cet accord, le premier du genre au Canada, établit une vision, des principes et des objectifs à long terme visant à mettre en place des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba. Les objectifs particuliers du gouvernement provincial dans le cadre de l'accord complètent les accomplissements précédents et les objectifs du plan quinquennal.

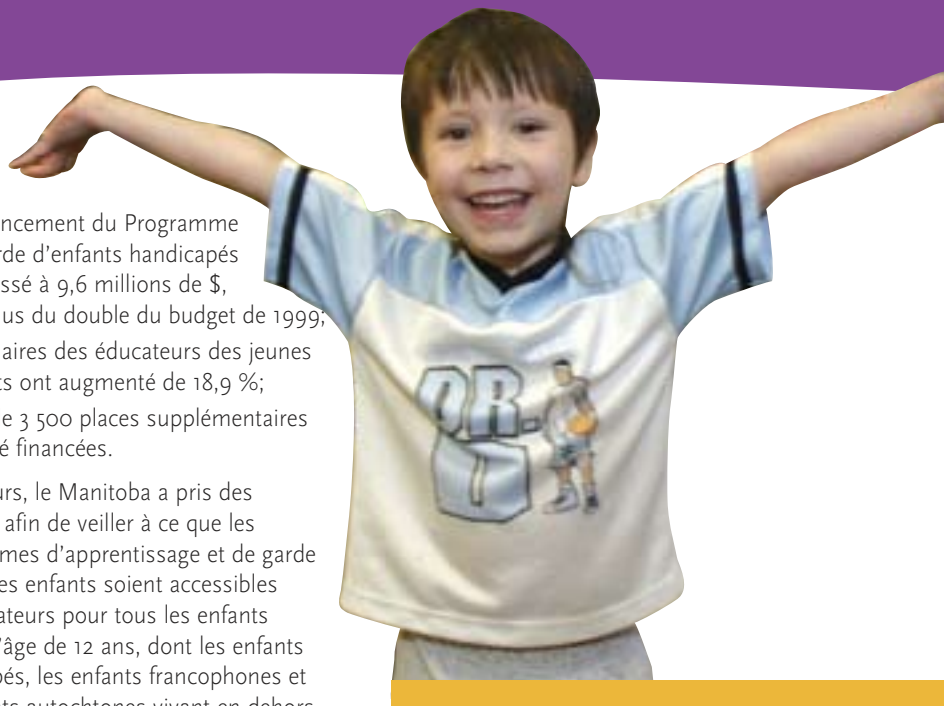
Les « Étapes suivantes du plan d'action du Manitoba » montrent comment les fonds accordés par le gouvernement

représentés au Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants.

En outre, le Manitoba est résolu à continuer de travailler avec les collectivités des Premières nations et à participer à l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations du gouvernement fédéral afin d'appuyer la délivrance des licences pour les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les réserves, grâce à l'initiative du Manitoba pour la réglementation et la surveillance des services de garde d'enfants des Premières nations.

fédéral seront investis en vue d'améliorer le système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba, conformément aux principes de qualité, d'universalité inclusive, d'accessibilité et de développement (QUAD). En décembre 2005 au plus tard, un plan de mise en œuvre détaillé suivra les « Étapes suivantes du plan d'action du Manitoba ».

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Manitoba entretient une étroite collaboration avec la communauté des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province. Le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants du Manitoba, dont font partie des intervenants clés de la province en matière de services d'apprentissage et



de garde des jeunes enfants, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de plans de développement relatifs aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans la province. La Province apprécie la participation constante de tous ses partenaires communautaires, tels que la Manitoba Child Care Association, dans l'amélioration de la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le Manitoba œuvrera en étroite collaboration avec les intervenants intéressés pour veiller à ce que les investissements reflètent les différentes priorités en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toute la province.



Collectivités francophones

Le gouvernement du Manitoba croit que le soutien et l'intervention dans la jeune enfance sont essentiels pour préserver le patrimoine culturel et linguistique des francophones ainsi que la réussite des écoles de langue française.

Le Manitoba continuera de répondre aux besoins des collectivités francophones de la province grâce à l'expansion et à l'amélioration des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants offerts en français.



Plan d'action préliminaire du Manitoba

(2005-2006 à 2009-2010)

Les renseignements qui suivent indiquent comment le gouvernement du Manitoba investira les nouveaux fonds qu'accordera le gouvernement du Canada au cours des cinq prochaines années, de manière à respecter les objectifs initiaux tels qu'ils sont stipulés dans le *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants* et l'accord de principe de 2005.

Le Manitoba reconnaît que le fondement d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants repose sur des éducateurs des jeunes enfants qualifiés et dévoués, et qu'un tel système doit être bâti sur ce principe. Pour qu'il en soit ainsi, la Province prendra des mesures visant à garantir la stabilité de son système existant de services autorisés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à domicile et dans des garderies sans but lucratif. Certains secteurs clés seront subventionnés pour faire en sorte que les fournisseurs existants soient en mesure d'offrir des

programmes et des services de haute qualité et appropriés au point de vue du développement, en ce qui concerne les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Lorsqu'une base solide aura été établie, les fonds iront à la croissance et à l'amélioration du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba.

Stabilisation et perfectionnement de la main-d'œuvre

Le premier impératif du gouvernement du Manitoba vise à stabiliser et à perfectionner la main-d'œuvre affectée à l'éducation des jeunes enfants de la province. Les difficultés en matière de mobilisation et la conservation d'un personnel qualifié constituent un défi auquel il est essentiel de s'attaquer. L'augmentation des salaires et des occasions de formation postsecondaires appuiera le développement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

Secteurs d'investissement prioritaire pour le Manitoba

- 1) Stabilisation et perfectionnement de la main-d'œuvre
- 2) Viabilité des garderies sans but lucratif existantes
- 3) Abordabilité et accessibilité des services de garde
- 4) Amélioration de la qualité des environnements
- 5) Autres étapes visant à rehausser la qualité

Afin d'atteindre cet objectif, le Manitoba doit :

- continuer d'augmenter les subventions à l'exploitation de sorte que les conseils d'administration communautaires puissent augmenter les salaires des éducateurs de la jeune enfance, et qu'il soit également possible d'augmenter les revenus des fournisseurs de services de garderie en milieu familial;
- accroître l'éducation publique sur l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants afin de susciter l'intérêt de plus d'étudiants dans ce domaine;
- établir un fonds de recrutement d'éducateurs des jeunes enfants qui sera utilisé afin de raviver l'intérêt d'éducateurs formés pour éduquer les jeunes enfants et ayant délaissé ce secteur d'activité;

- instaurer une variété de programmes et d'aides en matière de formation, notamment :
 - une formation de 40 heures obligatoire pour tous les responsables de garderies familiales et aides des services à l'enfance qui travaillent régulièrement;
 - des subventions de remplacement pour permettre à un plus grand nombre d'aides des services à l'enfance non formés de bénéficier de la formation en milieu de travail en étant rémunéré;
 - des prêts à remboursement conditionnel pour la formation des étudiants participant à des programmes de formation collégiale en matière d'éducation de la jeune enfance;



- des fonds visant à élargir les programmes de formation au collège en matière d'éducation de la jeune enfance.

Viabilité des garderies sans but lucratif existantes

Une autre priorité immédiate consiste à garantir la durabilité des garderies sans but lucratif déjà existantes au Manitoba. Les recherches montrent clairement qu'un système fondé sur la prestation non lucrative de soins est un des principaux facteurs pour des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité. Il est essentiel que les fournisseurs actuels des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soient en mesure d'offrir des programmes et des services de haute qualité et appropriés au point de vue du développement. Lorsque des progrès importants se seront concrétisés pour assurer la durabilité des garderies existantes, nous pourrons alors accroître davantage la capacité du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants contrôlé par la Province.

Afin d'atteindre cet objectif, le Manitoba doit :

- fournir des fonds à l'exploitation des places existantes non financées;
- créer de nouvelles places financées et autorisées;
- accroître les programmes de prématernelle existants pour les enfants de trois et quatre ans;





- appuyer les nouvelles approches innovatrices de gestion publique dans le but de capitaliser sur les ressources et capacités existantes de la communauté, telles que le modèle « centralisé » ou « Hub »;
- établir des fonds pour situations exceptionnelles en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le but de fournir de l'aide financière ponctuelle aux garderies à but non lucratif confrontées à des situations exceptionnelles.

Abordabilité et accessibilité des services de garde

Le gouvernement du Manitoba s'est également engagé à rendre les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus accessibles et plus abordables aux familles qui en ont besoin.

Afin d'atteindre cet objectif, le Manitoba doit :

- aborder la question des 2,40 \$ par jour de frais journaliers non subventionnés pour les familles bénéficiant de subventions;
- revoir les niveaux de subventions de sorte qu'un plus grand nombre de familles à revenus faibles ou moyens y aient droit;
- revoir les coûts payés par les parents pour rendre les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables pour toutes les familles manitobaines.

Amélioration de la qualité des environnements

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) indique que le niveau d'investissement et la pertinence des lieux et des environnements des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont d'importants indicateurs de la qualité des services. Le Manitoba va mettre en place un programme de financement des nouvelles garderies et des garderies existantes dont la conception et l'utilisation pratique permettront de

fournir des environnements conviviaux pour la famille et les enfants tout en répondant aux besoins des enfants atteints de handicap.

Afin d'atteindre cet objectif, le Manitoba doit :

- améliorer les garderies autorisées à but non lucratif existantes en injectant des fonds pour l'amélioration et la rénovation des locaux;
- aider à la construction de nouvelles garderies et à l'agrandissement des garderies autorisées à but non lucratif existantes, par l'entremise d'un nouveau programme de financement des immobilisations.

Le Manitoba reconnaît que les établissements scolaires constituent des sites de premier choix pour les garderies, plus particulièrement dans les écoles disposant d'espaces libres excédentaires. Les projets de mise de fonds et d'amélioration des locaux et des espaces libres excédentaires dans les écoles figureront parmi les éléments à haute priorité du nouveau programme de financement des immobilisations.

Autres étapes visant à rehausser la qualité

Dans l'ensemble, toutes les mesures indiquées dans ce plan sont à l'image de la volonté ferme du gouvernement du Manitoba d'améliorer la qualité de son système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Tous les efforts visant à stabiliser et à perfectionner davantage la main-d'œuvre affectée à l'éducation des jeunes enfants, à soutenir les garderies à

but non lucratif existantes, à rendre les services de garde d'enfants plus abordables et plus accessibles et à améliorer la qualité des environnements d'apprentissage, appuient la volonté d'avoir un système qui offre des programmes et des services de haute qualité et pertinents au point de vue du développement pour les jeunes manitobains.

Afin que la qualité demeure toujours une priorité, le Manitoba s'engage à :

- créer une équipe de qualité formée d'un personnel de service qui travaillera directement avec les fournisseurs de services pour rehausser la qualité des soins qu'offre le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba;
- concevoir un cadre de travail de qualité en consultant les intervenants de la communauté qui guideront la démarche de la nouvelle équipe de qualité;
- soutenir la mise en œuvre d'un programme d'accréditation par l'intermédiaire de la Manitoba Child Care Association;
- investir dans Garde d'enfants - accès en ligne pour rendre les services accessibles par le biais de l'Internet;
- élargir la campagne d'éducation publique afin de promouvoir l'importance de l'éducation des jeunes enfants en tant que composante essentielle de la réussite de l'apprentissage continu, et de souligner l'impact positif qu'apportent les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à tous les enfants et à toutes les familles.



Prochaines étapes

Les « Étapes suivantes du plan d'action du Manitoba » fournissent un aperçu de la façon dont le gouvernement provincial entend, au cours des cinq prochaines années, investir les mises de fonds consenties par le gouvernement du Canada pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en fonction de la direction prise par le gouvernement du Manitoba en 1999 et des progrès faits depuis. Un plan plus détaillé soulignant les objectifs d'investissement précis sera publié en décembre 2005.



Afin de satisfaire aux exigences en matière de rapports prévues selon l'Entente sur le développement de la petite enfance, préparée en 2000, et le *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, préparé en mars 2003, le gouvernement provincial publie un rapport annuel faisant état des activités des programmes ainsi que des investissements affectés au développement des jeunes enfants et aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le Manitoba maintient son engagement en ce qui a trait à la préparation et à la publication de ce rapport annuel. À partir du rapport annuel de 2005-2006, le Manitoba intégrera des indicateurs spécifiques comparables sur la disponibilité, l'abordabilité et la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tel que cela est indiqué dans l'accord de principe du 29 avril 2005.

Le Manitoba est par ailleurs très heureux d'avoir conclu une entente de financement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants s'échelonnant sur une période de cinq ans, soit de 2006-2007 à 2009-2010, avec le gouvernement du Canada. Le Manitoba apprécie l'engagement financier du gouvernement fédéral envers les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et souhaite entretenir une étroite collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de garantir un financement fédéral durable à long terme pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.



Le Manitoba est conscient que ces plans très ambitieux ne pourront se concrétiser sans le soutien de tous les principaux intervenants. En plus de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement, le gouvernement provincial continuera de consulter les Manitobains ainsi que la communauté des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants quant à la mise en place d'un système d'apprentissage et de garde de haute qualité, lequel sera mis à la disposition de toutes les familles qui en ont besoin.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel du Programme de garde d'enfants du Manitoba par courriel à l'adresse cdcinfo@gov.mb.ca.